

FONDATION JULES DALER
« ŒUVRE DES GALOCHES »
(1874)

But de l'oeuvre

Le but de la fondation Jules Daler ressort du procès-verbal de la séance du Conseil communal de la Ville de Fribourg du 2 septembre 1874¹. La création de la fondation est rapportée dans les termes suivants :

« Il est donné lecture d'une lettre de M. Jules Daler, banquier, par laquelle il adresse à l'administration communale un don de 6'000 francs (six obligations au porteur de 1'000 francs chacune), en mémoire de son fils unique défunt.

M. Daler désire que le revenu de ce capital serve à fournir des vêtements et des chaussures pour l'hiver aux enfants d'habitants nécessiteux de notre ville qui fréquentent assidûment les écoles primaires de la Ville de Fribourg, sans distinction de culte et de nationalité. Si le revenu annuel de ce capital n'est pas absorbé par cette destination, M. Daler désire que le reliquat serve à faciliter à ces mêmes enfants leur participation aux promenades des écoles.

Il prie la Commission des Ecoles de bien vouloir veiller à l'emploi de ces revenus, conformément à ses désirs.

Le Conseil décide d'adresser des remerciements à M. Daler pour ce don généreux. »

Ressources

Les ressources de la fondation sont constituées par :

¹ Il n'y a pas d'autre disposition statuaire ou réglementaire

- les intérêts du capital légué
- les apports des « membres-cotisants »
- une part au bénéfice de la Caisse d'Epargne de la Ville

Fribourg, le 24 novembre 1980